LesEchos.fr

Une juriste, garante de l'Ordre

VINCENT BOUQUET | LE 02/03/2015 À 01:00

Gaëlle Patetta, - **Photo DR**

Au-delà de missions classiques, la directrice juridique du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables, Gaëlle Patetta, est confrontée aux spécificités inhérentes à une profession réglementée.

ARTICLE(S) ASSOCIÉ(S)

Etre juriste d'un syndicat professionnel

L'agenda d'un juriste international

Stéphanie Fougou : « L'AFJE est devenue une belle dame »

Gaëlle Patetta l'avoue volontiers : *« Au sein du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables (CSOEC), je passe parfois pour trop "libérale". »* Il faut dire que la directrice juridique et secrétaire générale de la plus haute instance de tutelle des experts-comptables est entourée de professionnels pour qui le respect des règles constitue une des pierres angulaires du métier. A charge pour elle de leur faire comprendre que, loin d'être un carcan, le droit peut être un redoutable outil de compétitivité pour remplir les demandes de leurs clients, dans les limites de la légalité, bien sûr. *« Très attachés à la notion de "profession libérale", certains experts-comptables ne doivent pas oublier que la réglementation a évolué*, prévient Gaëlle Patetta. *Il est donc dans mes missions de leur donner les clefs pour leur permettre d'accompagner au mieux chacun de leurs clients »*. Et la directrice juridique de rappeler, par exemple, l'ouverture de la communication aux experts-comptables par une loi de 2007 à laquelle, selon elle, nombre d'entre eux sont longtemps restés réticents. *« Face aux multiples questions sur la possibilité de faire de la publicité ou des plaquettes de présentation de cabinets, j'ai dû leur expliquer que la communication est libre, à condition de respecter la déontologie et certaines règles relatives au choix des termes et des modes de diffusion »*, assure-t-elle.

Lobbying et respect des règles

Sur les textes législatifs et réglementaires, Gaëlle Patetta a d'ailleurs un regard on ne peut plus attentif. Les juristes du CSOEC sont en effet chargés d'élaborer la réglementation propre aux experts-comptables en concertation avec Bercy, leur ministère de tutelle. *« En quatre ans d'exercice au sein de l'Ordre, j'ai eu à travailler sur trois ou quatre modifications des textes encadrant la profession »*, souligne la directrice juridique. Autant de changements qui émanent notamment d'un travail de prospective pro-active du CSOEC pour rendre la réglementation toujours plus performante. *« A partir de l'actualité et des remontées du terrain, un élu peut émettre des propositions pour faire évoluer la réglementation dans son domaine,* précise la directrice juridique. *Notre rôle est donc de l'accompagner dans cette réflexion »*. Une mission qui ne se limite pas au seul cadre réglementaire, mais déborde parfois sur le terrain législatif et se transforme alors en une vraie opération de lobbying. *« L'Ordre est régulièrement sollicité quand le législateur envisage de mettre sur pied un texte qui*

impacte les entreprises, clientes des experts-comptables, raconte Gaëlle Patetta. *Des commissions se réunissent alors pour réfléchir et élaborer un avis ou une position dans l'intérêt des clients et de la profession. »*

Mais il y a plus. En dehors de ces missions peu communes pour un juriste d'entreprise, Gaëlle Patetta et son équipe de cinq personnes se portent également garants du bon fonctionnement des instances régaliennes liées au statut réglementé de la profession d'**expert-comptable**. *« Nous nous chargeons du travail du greffe d'un tribunal classique,* note-t-elle. *Les questions de discipline, de déontologie et les conséquences de l'inscription d'un professionnel au tableau de l'ordre font partie intégrante de notre quotidien »*. Sur ces sujets, en cas de contentieux, le Conseil supérieur de l'Ordre fait office de chambre d'appel pour les experts-comptables déjà passés devant les instances régionales. *« Avec toutes ces missions, on peut dire que la place du juriste au sein de l'Ordre est inhérente à l'existence de la profession réglementée »*, résume Gaëlle Patetta. Loin d'être uniquement une fonction support, le directeur juridique se situe alors au coeur de la machine.●